



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 53600

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la « campagne double » pour les anciens d'AFN fonctionnaires et assimilés. En effet, afin de répondre à l'attente des associations d'anciens combattants de la guerre d'Algérie, un engagement aurait été pris de conduire une démarche de clarification relative à l'attribution éventuelle de la « campagne double » aux fonctionnaires et agents publics ayant participé à ce conflit. Il a été précisé à certaines associations qu'une étude serait menée par M. Christian Gal et qu'en octobre 2004, un bilan d'étape serait établi. Par conséquent, il lui demande de lui préciser l'état d'avancement de cette étude sur l'attribution éventuelle de la « campagne double » aux fonctionnaires et agents publics ayant participé à ce conflit, ainsi que la date à laquelle ce bilan d'étape pourra être consulté.

Texte de la réponse

Pour répondre aux demandes récurrentes de certaines associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, le ministre délégué aux anciens combattants a effectivement décidé de confier à un inspecteur général des affaires sociales une étude sur l'éventuelle attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés. Le rapport sera remis au ministre délégué aux anciens combattants à la fin du premier semestre 2005. Après en avoir pris connaissance, le ministre informera la représentation nationale des suites qu'il pourrait être amené à donner aux propositions qui lui seront faites.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53600

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9832

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1035